

APPEL A CANDIDATURE
Responsable du pôle Forêt
au sein du service *Développement durable*

Statut

Poste de catégorie A ouvert exclusivement aux fonctionnaires ou assimilés.

Le Parc national des Cévennes

Le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km² avec un cœur protégé habité avoisinant les 950 km². Il est réparti sur 120 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche, dont 111 sont des communes adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, du sauvage à l'humain, en étroite osmose.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, lui ont valu successivement un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, et récemment en Bien du Patrimoine Mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants.

L'établissement public du Parc national des Cévennes a élaboré avec les partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte, approuvée par décret du 8 novembre 2013, qui va faire vivre ce triple classement dans un projet de territoire à 15 ans. Il compte au 1^{er} janvier 2018, 76,5 postes (en équivalent temps plein).

Le Parc national des Cévennes est un parc majoritairement boisé (près de 70%). La forêt contribue donc significativement à l'économie locale, la filière bois générant de nombreux emplois directs et indirects. En outre, les forêts sont gérées pour leur rôle de protection et de lutte contre l'érosion. Sans remettre en cause ces vocations, le Parc national travaille à garantir une prise en compte de la biodiversité et des paysages dans les actions de gestion sylvicole.

Sur les massifs de l'Aigoual, du Mont-Lozère, du Bougès, de Fontmort, également dans les Gorges du Tarn, l'État a engagé des travaux de restauration des terrains de montagne à la fin du XIX^e siècle. Ceux-ci ont d'abord visé à reboiser les zones en pente, particulièrement sensibles à l'érosion. Ce reboisement s'est étendu ensuite à tous les types de terre, des pentes plus douces aux plateaux et aux bas-fonds humides, ainsi qu'à des milieux tourbeux. Les essences principales de reboisement ont été le sapin, les différents pins, l'épicéa, le mélèze. Le hêtre s'est développé à partir des hêtraies relictuelles. Pour ce faire, l'État a procédé par acquisition foncière portant à 55 000 ha la surface de forêt domaniale dans l'espace Parc.

D'autres projets de reforestation ont été menés à compter des années 60, dans le cadre du fond forestier national, sur des terrains privés et communaux. Le pin noir d'Autriche est la principale essence du reboisement sur les Causses et dans les gorges du Tarn. Ailleurs, le pin laricio de Corse, le Douglas et dans une moindre mesure l'épicéa et le sapin sont les essences majoritaires des reboisements. La surface forestière s'est également accrue par extension naturelle du pin sylvestre en versant nord du Mont-Lozère, et des taillis de châtaignier et de chêne dans les vallées cévenoles.

Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services : Connaissance et veille du territoire / Développement durable / Accueil et sensibilisation.

Les personnels sont répartis entre le siège, situé à Florac et 4 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Vallées cévenoles.

Le poste de chef de pôle forêt est à pourvoir au sein du service *Développement durable*.

Le **service *Développement durable*** comprend trois pôles : Forêt / Agri-environnement / Architecture-Urbanisme-Paysage et rassemble 18 personnes dont 8 affectés à des massifs.

Il est notamment chargé pour l'établissement de :

- la politique en matière d'eau
- la politique en matière de chasse, de pêche et de cueillette
- la politique agri-environnementale, et notamment agropastorale (Pôle Agri-environnement)
- la politique forestière (Pôle Forêt)
- la politique en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage)
- les travaux relatifs au patrimoine immobilier (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage)
- l'instruction et du suivi des demandes d'autorisation dans tous ses domaines

Missions

Placé sous l'autorité hiérarchique du chef de service *Développement durable*, le **responsable de pôle Forêt** est basé à Florac-Trois-Rivières (48) au siège du Parc national.

Le **pôle Forêt** est chargé de la définition et la mise en œuvre de la politique forestière du parc. Piloté par le responsable de pôle, il rassemble deux techniciens *Forêt*, affectés aux massifs et éventuellement des agents recrutés sur des projets spécifiques (ex : forêts anciennes).

Le **pôle Forêt** assure notamment :

- le suivi des aspects réglementaires liés aux milieux forestiers et à leur gestion : instruction des demandes d'autorisation pour coupes et travaux, procédures de police administrative en cas de manquements ;
- l'appui à l'élaboration des documents de gestion durable des forêts : réalisation de diagnostics écologiques pour les propriétaires ou l'ONF révisant leurs plans de gestion, utilisation de l'IBP, concertation de terrain... ;
- la promotion d'une gestion équilibrée des milieux forestiers visant à la fois le développement de l'économie du bois tout en préservant la biodiversité et les paysages (ex : travail en futaie irrégulière, charte des bonnes pratiques pour la récolte de bois ; cartographie et préservation des vieilles forêts et forêts anciennes, travaux d'intérêt écologique en milieu forestier...);
- les relations et le développement des partenariats avec l'ONF, les services de l'Etat et les organismes professionnels de la forêt et de la filière bois ;
- la participation aux instances du Parc (dont le secrétariat de la commission *Forêt*), aux travaux en inter-parcs et avec l'AFB, et au réseau MAB sur les questions forestières ;
- la participation à la politique de communication et de sensibilisation du territoire sur les enjeux touchant aux forêts, en lien avec le service *Accueil et Sensibilisation*.

Outre la coordination des missions précédemment citées, le responsable de pôle gère le budget dédié à ses activités et assure l'encadrement des agents du pôle en veillant à la bonne valorisation des compétences disponibles et le suivi des objectifs individuels, ainsi que des stagiaires et contractuels éventuels qui renforcent le pôle sur des missions ou projets particuliers.

Il contribue, notamment via le chef de service, au dialogue avec les délégués territoriaux afin d'accompagner au mieux les projets du territoire (notamment ceux formalisés dans les conventions d'application de la charte passées avec chaque collectivité) et avec les autres services (ex : instruction des demandes de travaux en lien avec le service *Connaissance et Veille du territoire*).

Pour mener à bien ses missions :

- il participe aux réunions du service dans un but de coordination et de mise en cohérence des interventions ;
- il réunit régulièrement l'équipe du pôle ;
- il veille à assurer un contact régulier avec les partenaires ;
- il participe en tant que de besoin aux instances de l'établissement, de l'Agence française pour la biodiversité, du Bien classé *Causse & Cévennes* et du réseau MAB,;
- il veille à assurer une transmission fluide des informations tant à sa hiérarchie qu'aux délégués territoriaux pour tout projet concernant leur massif.

Des déplacements sont à prévoir tant sur les massifs que ponctuellement à l'échelle régionale ou nationale.

Compétences recherchées

- Bonnes connaissances en matière de gestion forestière
- Bonnes connaissances en écologie forestière
- Bonne connaissance du monde rural
- Compétences en encadrement
- Capacité à élaborer, gérer et accompagner des projets
- Très bonnes capacités rédactionnelles
- Goût du contact et aisance relationnelle
- Capacité de communication, de négociation et d'animation
- Aptitude au travail en équipe
- Maîtrise des logiciels courants de bureautique
- Compétences souhaitées en saisie et en utilisation de données SIG

Statut, diplômes, expérience et niveau de formation requis

- Formation niveau master ou ingénieur et/ou expérience requise dans le domaine de la gestion durable forestière et de la préservation des écosystèmes forestiers.
- Expérience de 5 ans minimum dans le domaine forestier si possible en lien avec l'ONF et/ou les partenaires de gestion forestière.
- Poste ouvert aux agents titulaires de catégorie A de la fonction publique de l'Etat ou de la fonction publique territoriale, par voie de détachement ou de mutation.
- Permis de conduire B

Disponibilité

Poste vacant à compter du **1^{er} avril 2018**.

Modalités de dépôt et de suivi des candidatures

Les candidats adresseront une lettre de motivation, un curriculum vitae ainsi qu'un arrêté de situation administrative, **avant le 1er mars 2018**

- par courriel avec accusé de réception à : carine.thomas@cevennes-parcnational.fr
- ou, le cas échéant, par courrier à l'attention de Mme la Directrice,
Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES

Une première sélection des candidats se fera sur dossier. La direction convoquera les candidats sélectionnés pour une **audition le vendredi 9 mars 2018**.

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courriel des suites données.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale, tél : 04 66 49 53 28, celine.billault@cevennes-parcnational.fr